

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE CATHOLIQUE FRANCILIEN

Des établissements singuliers au cœur du territoire

État des lieux

En Île-de-France, cela représente :

- 5 lycées agricoles (de production et de spécialisations), hippique, horticole ou d'aménagements paysagers, ainsi que de services aux personnes et aux territoires, membres du CNEAP¹, et fruits d'une initiative conjointe de professionnels du monde rural et de congrégations religieuses ayant identifié un besoin de formation sur des territoires
- environ 1000 élèves scolarisés, de la 4^e à projet professionnel au BTS, dont 280 apprentis
- 80 étudiants, dont 50 % en contrat d'apprentissage
- 100 enseignants contractuels de l'État et une centaine de salariés de droit privé.

L'enseignement agricole catholique est associé par contrat avec l'État. Il participe pleinement aux cinq missions de l'enseignement agricole, définies par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 :

- assurer des formations générales, technologiques ou professionnelles, initiales ou continues, par apprentissage ou voie scolaire
- participer à l'animation du territoire environnant
- contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes
- contribuer à l'expérimentation en lien avec le milieu professionnel
- participer aux actions de coopération et de solidarité internationales.

Enjeux

Dans un espace régional d'une grande diversité où les zones agricoles, rurales et péri-urbaines sont des composantes à part entière de l'aménagement et de la valorisation du territoire, les établissements agricoles catholiques identifient des défis auxquels ils apportent une réponse spécifique :

- faire reconnaître les formations « ministère de l'Agriculture » comme des voies de formation à part entière et au même titre que les autres
- cultiver le caractère singulier d'une pédagogie porteuse d'une approche intégrale du jeune et de sa formation, à travers des effectifs réduits, la valorisation de savoir-faire pratiques et dans le concret des enseignements, le travail sur projets interdisciplinaires, le rôle éducatif de l'internat
- proposer des formations attractives et porteuses en termes d'employabilité et en lien avec les besoins des entreprises du secteur
- susciter une réponse adaptée, en termes d'insertions scolaire et sociale, aux élèves décrocheurs ou en difficultés scolaires
- promouvoir le caractère durable de leur enracinement local ou professionnel et être associés, comme acteurs locaux, aux réflexions stratégiques des territoires
- développer la contribution à la recherche-innovation dans la filière en cultivant les partenariats à tout niveau (CAP, bac pro, bac technologique, BTS...) et dans tous les domaines (agricole, équestre, horticole/aménagement, vente animalerie, service aux personnes...)
- concevoir des formations mixtes, scolaire et apprentissage, pour valoriser les compétences professionnelles de l'établissement et celles des enseignants.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE CATHOLIQUE FRANCILIEN

Des établissements
singuliers
au cœur du territoire



Propositions

Dans ce contexte, pour permettre aux établissements agricoles de remplir de façon pertinente leurs missions, l'enseignement catholique d'Île-de-France propose :

- l'association de l'enseignement agricole associé à l'État par contrat aux discussions sur la carte des formations pour valoriser les complémentarités des pôles de compétences (production, aménagement, commerce, services aux personnes et aux territoires...)
- le soutien financier aux projets d'accompagnement éducatif à l'initiative des établissements et entrant dans les politiques des collectivités locales
- la valorisation, dans le cadre du service public régional de l'orientation, des formations agricoles proposées en Île-de-France en présentant, notamment, la réalité des métiers et les passerelles entre filières et voies de formation
- le soutien aux investissements de mise aux normes, de sécurité, de cadre de vie et d'accessibilité pour les formations adaptées
- la reconnaissance et la valorisation du rôle particulier des établissements dans la réponse aux attentes de la population en termes de circuit de distribution (vente directe...), de modes de production innovants (agriculture écologiquement responsable...), de services (loisir équestre et accueil sur des lieux de production...) et, plus largement, de dynamisme local
- l'accès, pour les élèves des établissements associés à l'État par contrat, qui viennent de l'ensemble de la région, à tous les dispositifs de transports d'élèves existant pour les établissements publics afin de valoriser les investissements et d'éviter la mise en place de solutions propres très coûteuses pour les familles.

Ces dispositions permettront aux établissements agricoles de l'enseignement catholique d'Île-de-France de continuer à contribuer activement à la dynamique des politiques territoriales, locales et régionales, et de cultiver le contact partenarial avec les milieux professionnels.

Vos interlocuteurs régionaux

Le Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC) Île-de-France est une émanation des 8 diocèses de la région. Au service de l'enseignement catholique francilien, le CREC est une instance de coordination et de réflexion stratégique qui traite de toutes les questions de compétence régionale. Son président, Philippe Delorme, directeur diocésain de l'enseignement catholique du Val-de-Marne, et son délégué régional, Vincent Porteret, sont les interlocuteurs du Conseil régional.

Les établissements d'enseignement agricole relevant du CNEAP constituent la branche agricole de l'Enseignement Catholique.

Le CNEAP Île-de-France est présidé par Michel Coudray, son délégué régional est Olivier Maurin.

CONTACT CREC
Tél. : 01 45 49 61 19
E-mail contact@crec.fr

CONTACT CNEAP
Tél. : 02 37 30 29 31

L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Une filière d'excellence pour les jeunes franciliens

État des lieux

Cette démarche présente plusieurs originalités qui s'incarnent dans un réseau qui constitue un des principaux opérateurs régionaux d'apprentissage avec

- 3 CFA¹ et 40 UFA, offrant une couverture du territoire unique
- plus de 5 000 apprentis², du niveau V au niveau I (dont près de 30 % en niveau V et IV)
- plus de 1 500 jeunes accompagnés dans la recherche de leur contrat d'apprentissage dans le cadre du Dispositif d'Accès à l'Apprentissage (DAA)
- des effectifs en progression régulière (+ 2% en 2014 par rapport à 2013³), notamment pour les niveaux supérieurs de formation où ont été développés des partenariats avec des universités d'Île-de-France, le CNAM...
- une offre de formations variée, de l'agricole aux services, en passant par les métiers de la mode, du numérique, l'hôtellerie et la restauration, le sanitaire et le social, le tourisme, le commerce... pour répondre aux besoins du bassin d'emploi et des secteurs en tension
- des résultats très positifs aux examens, un faible taux de rupture de contrat et un taux d'insertion professionnelle élevé
- un environnement éducatif et pédagogique de qualité : tableaux et tablettes numériques, financement de certification en langue étrangère, dispositifs de prévention du décrochage, pour favoriser l'insertion professionnelle (booster, passerelles...), aides financières d'urgence...
- des établissements scolaires engagés dans le financement de l'apprentissage à travers leurs organismes de gestion (OGEC).

Convaincu que l'apprentissage apporte une réponse éducative, sociale et pédagogique à des besoins de jeunes et à ceux des entreprises, l'enseignement catholique d'Île-de-France s'est, de longue date, mobilisé pour développer l'apprentissage dans les établissements de son réseau et en faire un atout pour le parcours et la réussite des jeunes.

Enjeux

L'expertise et l'expérience du réseau de l'enseignement catholique apportent un éclairage spécifique à la situation actuelle de l'apprentissage dans la région et aux défis des CFA :

- assurer l'accueil de tous : alternants en situation de handicap, jeunes en rupture scolaire...
- faire reconnaître l'apprentissage comme une formation initiale d'excellence et une voie de professionnalisation, en prise avec les besoins des entreprises
- suivre personnellement chaque jeune, à travers des relations étroites avec lui, le centre de formation et l'entreprise qui l'accueille
- maintenir un équilibre entre les niveaux de formation et un taux « minimum » de niveaux VI, V et IV
- proposer des parcours mixtes et sécurisés, dans le cadre du continuum bac-3/bac+3, et des passerelles entre voies de formation, notamment pour prévenir le décrochage
- poursuivre la réflexion sur la carte des formations en lien avec les besoins du bassin d'emplois francilien en approfondissant les synergies entre CFA du réseau
- assurer à chaque apprenti une formation générale attractive et adaptée (pédagogie de projets, ouverture culturelle...), véritable atout pour sa carrière professionnelle et pour sa vie personnelle
- renforcer la mobilité internationale.

L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Une filière d'excellence
pour les jeunes franciliens

Propositions

Dans ce contexte, pour donner un nouvel élan à l'apprentissage en Île-de-France et atteindre les objectifs en termes de développement, l'enseignement catholique francilien propose

- la prise en compte de la situation financière globale et de l'ensemble des ressources des CFA dans les recommandations du Conseil régional concernant la répartition des fonds libres de la taxe d'apprentissage
- la prise en compte effective des actions menées en faveur des jeunes les plus en difficultés dans les aménagements des aides allouées aux CFA consécutifs à la réforme de la taxe d'apprentissage
- l'association de l'enseignement catholique, comme partie prenante, à l'élaboration de la carte des formations de la région, à son élaboration avec les acteurs académiques, territoriaux et professionnels
- la valorisation de l'apprentissage dans chaque action d'information régionale sur l'orientation, comme une voie porteuse et adaptée à des profils divers
- le soutien aux dispositifs de transition entre voie scolaire et apprentissage
- l'intégration, en lien avec les acteurs académiques, de l'apprentissage parmi les options possibles dans AFFELNET
- le soutien prioritaire aux initiatives des CFA en matière de dispositifs qualitatifs d'accompagnement des apprentis
- le développement d'un outil statistique régional de pilotage et d'évaluation de l'apprentissage (suivi du nombre de postes proposés, indicateurs sur l'offre et la demande, taux de rupture du contrat d'apprentissage...) pour améliorer l'analyse et la prévision.
Forts de leurs savoir-faire, de leur habitude à travailler en réseau et des résultats qu'ils obtiennent déjà, les CFA du réseau de l'enseignement catholique et les établissements qui leur sont associés souhaitent ainsi pouvoir contribuer encore au développement de l'apprentissage en Île-de-France.

Vos interlocuteurs régionaux

Le Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC) Île-de-France est une émanation des 8 diocèses de la région. Au service de l'enseignement catholique francilien, le CREC est une instance de coordination et de réflexion stratégique qui traite de toutes les questions de compétence régionale. Son président, Philippe Delorme, directeur diocésain de l'enseignement catholique du Val-de-Marne, et son délégué régional, Vincent Porteret, sont les interlocuteurs du Conseil régional : forfaits, subventions, apprentissage...

LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Acteur de l'insertion des jeunes en Île-de-France

État des lieux

Cette ambition s'incarne dans un réseau

- de 51 lycées professionnels¹, dont 8 lycées professionnels agricoles
- accueillant près de 11 500 jeunes soit 10 % des jeunes en lycées professionnels et 85% des lycéens professionnels de l'enseignement associé à l'État par contrat sur la région
- offrant une large palette de formations, avec une dominante dans les services, parallèlement à une couverture du territoire unique.

Les lycées professionnels innovent également en termes de

- dispositifs pour favoriser le continuum bac-3/bac+3 (« cordée de la réussite ») et sécurisation des parcours
- offre de formations et en matière de relations avec les entreprises
- pédagogie et accompagnement des élèves avec une approche intégrale de la personne ce qui se traduit par des résultats positifs en termes d'examens et d'insertion professionnelle.

Les filières professionnelles sont porteuses pour les jeunes, malgré un manque relatif d'attractivité que les modalités d'orientation pourraient bien accentuer. Les établissements de l'enseignement catholique d'Île-de-France proposent des formations professionnelles sous statut scolaire. Elles sont issues d'une longue histoire et d'une préoccupation tout aussi ancienne en termes d'insertions professionnelle et sociale, en lien avec les besoins du bassin d'emploi.

Enjeux

L'enseignement professionnel en voie scolaire doit relever aujourd'hui de nombreux défis. Ils trouvent une réponse dans le projet propre de l'enseignement catholique qu'incarne chaque établissement avec ses spécificités :

- répondre à de nouveaux besoins scolaires identifiés, liés, par exemple, aux évolutions démographiques dans la région
- garantir la liberté de choix des parents et le dialogue avec eux
- soutenir et renforcer l'attractivité des filières professionnelles quand la réforme du bac professionnel et le rôle accru accordé aux familles dans l'orientation peuvent fragiliser leur recrutement ou en faire des choix « par défaut »
- garantir l'accueil de tous, jusqu'à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- préserver la capacité des organismes de gestion à investir et à équiper les plateaux techniques des établissements, sans que cela se fasse au détriment de la mixité sociale, capacité fragilisée par les effets de la réforme de la taxe d'apprentissage
- assurer la poursuite d'études et la sécurisation des parcours à travers des dispositifs comme les « préparations BTS »... favorisant la prévention du décrochage scolaire
- déployer le numérique dans les établissements, facteur à la fois d'innovations pédagogiques et d'éducation au monde de l'image
- être partie prenante des réflexions menées par la région dans le cadre du schéma régional des formations en tant qu'acteur du service public de l'éducation, associé à l'État par contrat
- conserver une souplesse dans la carte des formations source d'adaptabilité aux besoins des entreprises, notamment dans les filières émergentes, et à la demande sociale
- promouvoir le travail en réseau entre établissements d'une même académie et d'académies différentes qui contribue à la dynamique de coopération entre territoires.

LA VOIE PROFESSIONNELLE SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Acteur de l'insertion
des jeunes en Île-de-France



Élections
régionales
2015

ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

Propositions

Face à ces défis, fort de son savoir-faire et de ses résultats et pour répondre aux besoins économiques, à la demande et aux aptitudes des jeunes en matière de formation professionnelle initiale en voie scolaire, l'enseignement catholique francilien propose

- le rétablissement des aides à caractère social aux élèves des établissements associés à l'État par contrat (au même titre qu'aux élèves des lycées professionnels publics) en tenant compte du profil particulier des élèves des filières professionnelles : aide au premier équipement, gratuité des manuels scolaires, extension du dispositif *EquiTables*, et aussi soutien aux internats
- la réévaluation des forfaits d'externat, notamment la part matériel, pour que la contribution des familles reste bien destinée à l'investissement et au financement du « caractère propre » suivant les termes de la loi Debré de 1959 et pour atteindre la parité entre lycéens du public et ceux des établissements associés à l'État par contrat
- une contribution aux investissements nécessaires pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- la reconnaissance de la mixité des parcours comme un des critères d'examen des demandes d'ouverture en formation initiale (sous statut scolaire ou alterné)
- un accompagnement financier au déploiement du numérique dans les établissements, notamment pour l'accès à la fibre
- le soutien aux dispositifs passerelles de prévention du décrochage et de préparation à la poursuite d'études, dans le cadre de projets à l'initiative des établissements (« cordée de la réussite »...).

Par ailleurs, l'enseignement catholique d'Île-de-France souhaite

- être associé, comme partie prenante et acteur du service public de l'éducation associé à l'État par contrat, aux réflexions menées par le Conseil régional dans le cadre du schéma régional des formations
- pouvoir participer, comme membre, aux travaux du CREFOP Île-de-France.

En appui à la dynamique à l'œuvre dans les établissements professionnels du réseau, ces mesures favoriseront le développement d'une offre de formation dont les résultats en termes d'insertion sur le marché du travail en font une voie porteuse pour nombre de jeunes.

Vos interlocuteurs régionaux

Le Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC) Île-de-France est une émanation des 8 diocèses de la région. Au service de l'enseignement catholique francilien, le CREC est une instance de coordination et de réflexion stratégique qui traite de toutes les questions de compétence régionale. Son président, Philippe Delorme, directeur diocésain de l'enseignement catholique du Val-de-Marne, et son délégué régional, Vincent Porteret, sont les interlocuteurs du Conseil régional : forfaits, subventions, apprentissage...



Enseignement
Catholique
Île-de-France

CONTACT
Tél. : 01 45 49 61 19
E-mail contact@crec.fr

LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Au service de la réussite éducative

État des lieux

Les lycées généraux et technologiques de l'enseignement catholique en Île-de-France constituent un réseau dynamique couvrant une large partie du territoire avec

- 140 établissements, dont 2 ouverts entre 2010 et 2015 (dans le 78 et le 95),
- près de 60 000 lycéens scolarisés dans ces filières, soit 15.5 % de l'ensemble des lycéens « généraux et technologiques » scolarisés en Île-de-France
- des effectifs en progression régulière, dans les trois académies
- de très bons résultats aux examens
- une expérience solide en termes de réponse aux besoins éducatifs particuliers (ULIS, dys-, lycées du soir...).

La contribution des établissements catholiques d'enseignement à la richesse de l'offre de formation en Île-de-France est notamment liée au rôle incontournable des lycées généraux et technologiques.

Enjeux

Grâce à ces atouts, les lycées généraux et technologiques de l'enseignement catholique apportent une réponse spécifique aux défis que doit relever l'enseignement secondaire francilien, dans le cadre de l'association au service public d'éducation et en s'appuyant sur leur projet propre :

- être en mesure de répondre à de nouveaux besoins scolaires identifiés, liés, par exemple, aux évolutions démographiques dans la région
- assurer la liberté de choix des parents et le dialogue avec eux (orientation...)
- favoriser l'inclusion sociale et l'inclusion académique dans les différentes filières en valorisant leurs spécificités et atouts propres en termes de formation, de poursuite d'études et d'accès au marché du travail
- garantir l'accueil de tous, y compris en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- préserver la capacité des organismes de gestion à investir et à équiper les plateaux techniques des établissements, sans nuire à la diversité des publics accueillis, capacité fragilisée par les effets de la réforme de la taxe d'apprentissage
- promouvoir le travail en réseau entre établissements d'une même académie et d'académies différentes de la région Île-de-France, au service, par exemple, du continuum bac-3/bac+3, et contribuer ainsi à la dynamique de coopération entre territoires
- déployer le numérique dans les établissements, facteur à la fois d'innovations pédagogiques et d'éducation au monde de l'image
- être partie prenante des réflexions menées par la région dans le cadre du schéma régional des formations.

LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Au service de la réussite éducative



Élections
régionales
2015

ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL ET
TECHNOLOGIQUE

Propositions

Afin d'assurer une réponse encore plus effective aux défis qu'il rencontre et de reconnaître sa contribution au service public d'éducation dans la région, l'enseignement catholique propose

- le rétablissement des aides à caractère social aux élèves des établissements associés à l'État par contrat : aide au premier équipement, gratuité des manuels scolaires¹, dispositif *EquiTables* jusque-là réservé aux élèves du public
- la réévaluation des forfaits d'externat, notamment la part matériel, pour que la contribution des familles reste bien destinée à l'investissement et au financement du « caractère propre » suivant les termes de la loi Debré de 1959 et pour atteindre la parité entre lycéens du public et ceux des établissements associés à l'État par contrat
- une contribution aux investissements nécessaires pour la mise aux normes des établissements et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite
- un accompagnement financier du déploiement du numérique dans les établissements, notamment pour l'accès à la fibre
- la valorisation, dans les campagnes d'information sur les métiers, des spécificités des filières technologiques comme celles des filières professionnelles et générales
- la valorisation des passerelles et des dispositifs préparatoires aux études supérieures et de prévention du décrochage scolaire, dans l'optique de la poursuite d'études et dans le cadre du parcours *Avenir*.

Par ailleurs, l'enseignement catholique d'Île-de-France souhaite

- être associé, comme partie prenante, aux réflexions menées par le Conseil régional dans le cadre du schéma régional des formations en tant qu'acteur du service public de l'éducation, associé à l'État par contrat
- pouvoir participer, comme membre, aux travaux du CREFOP Île-de-France.

Ces propositions constituent l'armature d'une association plus étroite et plus féconde au service public d'éducation au niveau de la région, dans le respect du cadre légal du contrat d'association, au service des jeunes franciliens.

Vos interlocuteurs régionaux

Le Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC) Île-de-France est une émanation des 8 diocèses de la région. Au service de l'enseignement catholique francilien, le CREC est une instance de coordination et de réflexion stratégique qui traite de toutes les questions de compétence régionale. Son président, Philippe Delorme, directeur diocésain de l'enseignement catholique du Val-de-Marne, et son délégué régional, Vincent Porteret, sont les interlocuteurs du Conseil régional : forfaits, subventions, apprentissage...



Enseignement
Catholique
Île-de-France

CONTACT
Tél. : 01 45 49 61 19
E-mail contact@crec.fr

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT

Source d'innovations pour les jeunes et la région

État des lieux

58 établissements de l'enseignement catholique proposent des formations post-bac. Ils rassemblaient, à la rentrée 2014, plus de 13 000 étudiants :

- 7 200 en STS dont 32,5% en apprentissage pour 33 BTS différents
- plus de 4 100 étudiants en CPGE, dans 11 spécialités différentes (commerciales, littéraires et scientifiques)
- plus de 200 étudiants en licences, bachelors et masters, la plupart en apprentissage.

À ce réseau, regroupé dans le cadre d'une association RenaSup Île-de-France, sont aussi associés l'Institut Catholique de Paris et les écoles membres de la FESIC¹.

Ils représentent

- près de 12 000 étudiants
- une large palette de diplômes préparés.

Portés par des résultats très positifs, par la qualité du suivi de la continuité des parcours et par des taux élevés d'insertion professionnelle, ces effectifs progressent régulièrement.

L'enseignement catholique s'est, de longue date, investi dans les formations post-baccalauréat : classes préparatoires, BTS et bien sûr celles proposées par l'Institut Catholique de Paris et les écoles de la FESIC. Le réseau RenaSup Île-de-France est ainsi aujourd'hui un acteur incontournable de l'enseignement supérieur en Île-de-France avec des cursus originaux en phase avec les besoins du territoire

Enjeux

La richesse de l'offre de formation proposée dans le supérieur par l'enseignement catholique et ses partenaires, la diversité de leurs implantations comme l'ancienneté de leur engagement à ces niveaux de formation les appellent à relever de façon spécifique les défis de l'enseignement supérieur² :

- favoriser les poursuites d'études dans le cadre du continuum bac-3/bac+3, pour répondre à la demande des jeunes et aux attentes des acteurs économiques (conventions...)
- sécuriser les parcours en favorisant leur mixité, les dispositifs passerelles (« cordée de la réussite »...) et le maintien d'une couverture du territoire large favorisant l'accueil de tous, notamment en STS
- déployer l'animation de la vie étudiante aux niveaux départemental et régional
- valoriser et enrichir l'offre de formation des établissements membres du réseau, pour répondre aux besoins économiques et à la demande sociale, notamment par l'alternance (tout en maintenant un taux minimum de formations de niveau V et IV) et des parcours complets en L3 (2+1)
- préserver la capacité des organismes de gestion à investir et à équiper les plateaux techniques des établissements, sans nuire à la diversité des publics accueillis
- accompagner personnellement chaque étudiant et leur assurer une formation complète
- promouvoir le travail en réseau entre établissements d'une même académie et d'académies différentes de la région Île-de-France, au service, par exemple, du continuum bac-3/bac+3, et contribuer ainsi à la dynamique de coopération entre territoires
- développer la mobilité internationale des étudiants, les partenariats et les échanges avec les établissements étrangers.

1 Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres.

2 A ces enjeux qui concernent les compétences régionales, s'en ajoutent d'autres, liés au volet académique : convention avec les universités, reconnaissance des formations délivrées...

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT

Source d'innovations
pour les jeunes et la région



Élections
régionales
2015

ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Propositions

Dans ce contexte, et pour répondre à ces défis, l'enseignement catholique d'Île-de-France propose

- la réévaluation des forfaits d'externat, notamment la part matériel, pour les STS et les CPGE, pour atteindre la parité et une situation équitable entre étudiants concernés du public et ceux des établissements associés à l'État par contrat
- le renforcement du soutien aux dispositifs de prévention du décrochage (par exemple en STS), à l'initiative des établissements
- un soutien à la création de foyers étudiants dans les établissements associés par contrat à l'État (par exemple en finançant la reconversion d'internats) pour répondre à la demande de logements et améliorer les conditions de vie des étudiants
- un accompagnement des initiatives prises en faveur de l'aide à la mobilité internationale, dans le cadre des programmes Erasmus+ (création de consortium...)
- un encouragement, auprès des acteurs académiques, aux échanges d'enseignants entre secondaire et supérieur et au développement des classes préparatoires aux grandes écoles associées ouvertes.

Par ailleurs, l'enseignement catholique d'Île-de-France souhaite, comme partie prenante,

- prendre part au travail du Conseil régional, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, pour l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- être associé au service régional de l'orientation et à la conférence régionale des acteurs de l'enseignement supérieur.

Sur ces bases, l'enseignement supérieur des établissements associés à l'État par contrat et les établissements de l'enseignement supérieur catholique apporteront une contribution toujours plus efficace à la dynamique à l'œuvre dans l'enseignement supérieur en Île-de-France et à l'attractivité économique de la région.

Vos interlocuteurs régionaux

Le Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC) Île-de-France est une émanation des 8 diocèses de la région. Au service de l'enseignement catholique francilien, le CREC est une instance de coordination et de réflexion stratégique qui traite de toutes les questions de compétence régionale. Son président, Philippe Delorme, directeur diocésain de l'enseignement catholique du Val-de-Marne, et son délégué régional, Vincent Porteret, sont les interlocuteurs du Conseil régional : forfaits, subventions, apprentissage...

Lié au CREC, RenaSup Île-de-France est présidé par Jean-Marie Ballenghien.



Enseignement
Catholique
Île-de-France

CONTACT
Tél. : 01 45 49 61 19
E-mail contact@crec.fr